

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2022.00970

**THEMATIQUE ATTRACTIVITE ETUDIANTE -
ORGANISATION D'UN HACKATHON –
DEFI ETUDIANT 2022 - REGLEMENT**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT l'importance de développer l'image de Saint-Etienne Métropole en tant que métropole étudiante dynamique,

CONSIDERANT qu'un Hackathon étudiant pour imaginer une campagne de communication attractivité étudiante est un moyen de :

- recueillir les visions et attendus de notre cible de communication,
- de proposer un évènement formateur et développeur de réseau pour des étudiants du territoire,
- de créer du lien entre SEM et ses étudiants,

DECIDE

ARTICLE 1

Saint-Etienne Métropole décide l'organisation et la mise en œuvre d'un concours étudiant nommé « Hackathon – défi étudiant » les 18 et 19 novembre 2022 selon les modalités du règlement.

Le lieu d'accueil de cet évènement est gracieusement mis à disposition de la collectivité par l'Université Jean Monnet.

ARTICLE 2

Le règlement joint à la présente décision est approuvé.

ARTICLE 3

La dépense correspondante aux frais de dépôt dudit règlement sera imputée au budget du Marketing territorial.

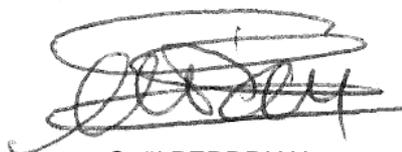
ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 06/10/2022
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20220922-C20220097010

Date de mise en ligne : 06 octobre 2022